



Victoire à CAEN PDC

Quand le personnel fait la démonstration qu'il est possible d'avoir des samedis

Par sa ténacité les personnels de Caen PDC1 ont démontré qu'il était possible d'obtenir un rendu de cycle (Repos de Cycles) comme ils le souhaitaient. Ils ont réussi à faire reculer la Direction de la Poste et à démasquer la supercherie de la direction qui imposait « *si pas de signature d'accord : un tirage au sort et cette même direction claironnait partout que si les agents n'obtenaient pas gain de cause c'était de la faute des syndicats.* »



Le 13 avril dernier, aucune organisation syndicale n'a signé les accords RTT.

La Poste voulait donc imposer comme ailleurs des jours de repos fixes avec tirage au sort arguant que la loi ne donnait aucune autre possibilité.

Or la loi en aucun cas n'impose cela, elle indique seulement que les horaires de travail doivent être calculés sur une période de 4 semaines au plus et qu'il faut prévenir de tout changement dans un délai de prévenance de 7 jours.

Après plusieurs assemblées générales et audiences, la Poste revient sur son passage en force et accepte de revenir sur l'identification des repos de cycle

Ils seront fixes sur une période de 18 semaines et changeront de jour sur une autre période de 18 semaines.

Exemple : brigade de tri et par agent

- ▶ Lundi et mardi toutes les trois semaines pendant 18 semaines,
- ▶ mercredi et jeudi toutes les trois semaines pendant 18 semaines et donc **vendredi et samedi** toutes les 3 semaines pendant 18 semaines.

Ce qui fait qu'en première et dernière période l'agent peut avoir 3 jours consécutifs avec le dimanche.

Cela prouve qu'il est possible d'aller à l'encontre de l'arbitraire, qu'il est possible de pouvoir organiser les repos pour que le personnel puisse tourner sur les jours.

Et même si pour l'instant les périodes sont de 18 semaines, il est toujours possible de négocier avec un bon rapport de force.

La CGT se félicite de cette avancée pour Caen PDCl, c'est la voie à suivre pour l'ensemble des bureaux de la DOTC.


La bataille continue pour obtenir deux jours consécutifs à la distribution. Preuve que l'inéluctable n'existe pas.

Fort de cette première victoire, la CGT FAPT 77 invite l'ensemble du personnel à agir par tous les moyens pour qu'en bien même il n'y ait pas de signataires sur les accords locaux, la Poste fasse des propositions pour des samedis libérés !

C'est en ce sens que la CGT FAPT invite l'ensemble du personnel de la distribution à signer la pétition CGT FAPT départementale « Touche pas à mon samedi »(*).

Ensemble, nous pouvons gagner !

**Pour défendre vos droits, pour en gagner de nouveaux
« syndiquez-vous efficace »**

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT 

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Facultatif : ☎ (perso.) ☎ (profes.)

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D
<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : fede@cgt-fapt.fr

(*) Si besoin est, cette pétition est disponible en version imprimable sur www.cgtfapt77.fr – Voir rubrique « A retenir »